



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 08 octobre 2025

Délibération n° DEL_2025_0131

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Wilfried MASSON Développement touristique

Objet :	Ville du Puy-en-Velay : demande de dénomination "commune touristique"
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Dans le cadre du renouvellement de son classement en commune touristique, la Ville doit solliciter la dénomination de « commune touristique ».

L'obtention du statut de "*commune touristique*" offre un certain nombre d'avantages et une meilleure visibilité, notamment en matière de

- Valorisation de l'image et d'attractivité accrue,
- Possibilités de financement et d'aides spécifiques,
- Fiscalité et financement local adaptés comme par exemple la possibilité d'appliquer des tarifs

Délibération n° DEL_2025_0131 du mercredi 08 octobre 2025

de taxe de séjour plus élevés,

- Flexibilité administrative : assouplissement de certaines règles d'urbanisme pour favoriser le développement d'activités touristiques ; possibilité de dérogations pour l'ouverture dominicale et en soirée.

La dénomination de commune touristique peut être sollicitée sous réserve de respecter les conditions cumulatives prévues à l'article L 133-32 du Code du Tourisme :

- a) Disposer d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination ;
- b) Organiser, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif ;
- c) Disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R. 2151-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé à l'article R. 133-33 du Code du tourisme.

L'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a été classé en catégorie II par arrêté du 20 avril 2021 pour une durée de 5 ans.

Considérant que la ville du Puy-en-Velay réunit les 3 critères ci-dessus, elle peut solliciter à nouveau, la dénomination de "commune touristique" valable pour cinq années.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025

Le Conseil Municipal :

- SOLLICITE la dénomination de commune touristique de la ville du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025